



## Salaire non payé et nouvel emploi

-----  
Par rvlj

bonjour, je ne suis pas payé depuis 2 mois et mon employeur m'a informé par sms que les locaux sont fermés jusqu'à nouvel ordre et qu'il était donc inutile de venir travailler. j'ai une nouvelle proposition d'emploi. est ce que j'ai le droit de l'accepter?  
merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonsoir  
Prenez conseil auprès d'un syndicat représentatif dans la profession et aussi auprès de l'inspection-du-travail, car la situation est particulière... sans doute une fermeture définitive ou faillite.  
Avez vous votre contrat de travail ?

-----  
Par rvlj

je vais chercher

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
L'absence de paiement du salaire et la fermeture du site ne vous libère pas des engagements de votre contrat de travail.  
Ne vous lancez pas à signer un nouveau contrat sans certitude d'être licencié du précédent emploi.

-----  
Par rvlj

merci